

**COMMUNIQUE  
A L'ATTENTION DES SOUSCRIPTEURS  
DU FIP GALIA PME n° 12**



**Objet : DISTRIBUTION FIP GALIA PME N° 12**

Madame, Monsieur,

Le FIP GALIA PME N° 12 a été constitué fin 2015. Toutes les parts A ont été souscrites avant fin décembre 2015.

La période de 5 ans à compter de la souscription des parts de catégorie A ayant pris fin le 31 décembre 2020, le Fonds peut désormais librement distribuer le produit de la cession de ses actifs, conformément à l'article 13 de son Règlement.

Une première distribution de 110 € par part a été effectuée en décembre 2021.

De nouvelles cessions nous permettent de procéder à une deuxième distribution d'une partie des avoirs du FIP GALIA PME N° 12 en espèces, à hauteur de **2 330 820 €**, soit la somme de **180 € par part**, fin septembre 2022.

Conformément aux dispositions de l'article 6.4.3 du Règlement, ces sommes servent en priorité au remboursement du prix de souscription des parts libéré dans le Fonds. Par application des dispositions de l'article 150-0 A.II.7° du Code Général des Impôts, dès lors que les sommes qui vous sont ainsi distribuées, n'excèdent pas selon le cas, le prix de souscription ou le prix d'acquisition de vos parts, elles ne seront soumises ni à l'Impôt sur le Revenu ni aux prélèvements sociaux (CSG/CRDS).

Nous nous tenons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

**Vincent SCHIFANO**  
Président

Contact : 05 57 81 88 10